

## Travail de l'Assemblée Nationale projet de loi concernant le mariage civil

Le 12 février 2012 les députés ont approuvé le projet de loi Taubira par 329 voix contre 229 et 10 abstentions. Dans l'ordre du jour de la séance du parlement, ce sujet (qui dura en tout 35 minutes, vote compris) venait après l'affaire des surgelés FINDUS et avant le dépôt du rapport annuel de la cours des comptes.

Ce projet de loi Taubira était le fruit du travail effectué par l'assemblée du 1<sup>er</sup> au 8 février au cours de 94 heures de débats pendant lesquels ont été traités 4 999 amendements (68 secondes par amendement).

Les quatre principaux articles de la loi avaient été votés les 2, 4 et 7 février :

Article	Thème de l'article	Date du Vote	Votants	Non votants
I	Droit au "mariage" pour deux personnes de même sexe	.2 février	348	227
II	Droit à l'adoption pour deux personnes de même sexe ainsi "mariées"	.4 février	173	402
III	Choix du nom de l'enfant	.4 février	214	361
IV	Suppression des nom "père, mère, mari, femme" du code civil	.7 février	164	411

Source : Assemblée Nationale

Le tableau ci-dessous donne la moyenne des résultats des 4 votes :

Moyenne des 4 votes	Pour	Contre	Absents	% absents
<b>Socialistes</b>	141	1	153	52%
<b>UMP</b>	2	64	130	66%
<b>UDI</b>	0,5	2,0	26,5	91%
<b>Ecologistes</b>	8	0	9	51%
<b>Radicaux</b>	0,5	0	15,5	97%
<b>Communistes</b>	3	0	12	82%
<b>Non inscrits</b>	0	2	5	64%
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>69</b>	<b>351</b>	<b>61%</b>

Source : Assemblée Nationale

## Le dossier

### Préambule

Tous les chiffres du dossier proviennent de l'Assemblée Nationale.

Un député, qui désire voter mais est empêché, peut donner mandat à un collègue ; il sera alors compté dans les votants. Un député ne peut recevoir qu'un seul mandat et n'aura au maximum que deux voix.

Pour cette raison, dans la nuit du 3 au 4 février, Christian Jacob s'est étonné de voir 60 députés de la majorité sur les bancs et 148 voix pour. Comme chacun sait,  $60 \times 2 = 120$ . D'où venaient donc ces 28 autres voix ? Le président a alors rappelé : « Je demande à chacun de n'appuyer que sur le bouton de son boîtier ».

### 1/ L'absentéisme

Ce qui frappe au premier abord de ce dossier, c'est l'absentéisme des députés lors du travail d'élaboration de la loi entre le 1<sup>er</sup> et le 8 février.

L'absentéisme sera le plus fort pour le vote de l'adoption qui n'a été approuvée que par 20% des députés.

On peut rechercher plusieurs causes au phénomène :

- la discipline de vote dans les groupes fait qu'on n'ose pas voter contre son groupe. Le président du groupe socialiste avait été très clair sur cet « impératif » dans une lettre du 4 octobre 2012 aux députés. Donc, si un député est contre la position de son groupe, il préférera s'abstenir plutôt que d'afficher son opposition
- pour un député de l'opposition : à quoi bon intervenir puisque les socialistes sont majoritaires et voteront en bloc la proposition du gouvernement
- un député peut sentir un écart entre la position de son groupe parlementaire et l'opinion des habitants de sa circonscription
- un radical peut juger que le nombre de socialistes suffit pour défendre le projet... etc...

### 2/ Les amendements

Le tableau ci-dessous nous montre l'origine des 4 999 amendements qui ont été proposés au vote des députés.

Ces amendements ont donné lieu le plus souvent à des votes groupés, jusqu'à plus de 30 amendements d'un coup.

Origine des amendements	Déposés	Irrecevables	Retirés	Mis en discussion	Adoptés
Socialistes	16	-	4	12	11
UMP	5 195	7	368	4 820	3
UDI	94	-	5	89	-
ECOLO	13	-	1	12	-
Radicaux	11	2	-	9	2
Communistes	7	1	2	4	1
Non Inscrits	59	-	6	53	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 395</b>	<b>10</b>	<b>386</b>	<b>4 999</b>	<b>17</b>

Rappelons que l'amendement est le moyen par lequel le député apporte sa contribution au projet de loi proposé par le gouvernement.

L'assemblée n'a retenu que trois amendements émanant de l'opposition.

## 2/ L'article -1-

L'article 1 qui a été voté le 2 février est principalement une modification du code civil qui introduit un article 143 :

*« Art. 143. – Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différents ou de même sexe. »*

Le résultat du vote a été le suivant :

Article 1	Pour	Contre	Abstention	Absent	% absents
Socialistes	235	0	0	60	20%
UMP	3	94	2	97	49%
UDI	0	2	0	27	93%
Ecologistes	8	0	0	9	53%
Radicaux	1	0	0	15	94%
Communistes	2	1	0	12	80%
Non Inscrits	0	0	0	7	100%
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>97</b>	<b>2</b>	<b>227</b>	<b>39%</b>

249 députés ont approuvé cet article soit 43% de l'assemblée.

## 2/ L'article -2- et l'article -3-

Ces deux articles sont intitulés : **Dispositions relatives à l'adoption et au nom de famille.**

Ces articles sont assez compliqués à lire. Ce sont des modifications du code civil. L'article -2- confirme que dès que deux personnes sont mariées, elles peuvent adopter. L'article -3- concerne le nom de famille de l'enfant.

Le nom de famille ne sera plus un patronyme (du latin pater qui veut dire le père). Il ne viendra plus nécessairement du père mais fera l'objet d'un choix, que l'on soit homosexuel ou pas.

On voit là une modification de la loi sur le mariage qui touche tout le monde : c'est la majorité qui doit s'adapter à la minorité.

L'article -2- du projet de loi Taubira est une modification de l'article 357 du code civil qui se trouve dans « livre 1<sup>er</sup> - titre VIII » et qui est intitulé « De l'adoption plénière ».

Le vote de l'article -2- sur l'adoption :

Article 2	Pour	Contre	Abstention	Absent	% absents
Socialistes	98	3	0	194	66%
UMP	6	48	0	142	72%
UDI	1	2	0	26	90%
Ecologistes	6	0	0	11	65%
Radicaux	0	0	0	16	100%
Communistes	4	0	0	11	73%
Non Inscrits	1	4	0	2	29%
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>402</b>	<b>70%</b>

Il n'y avait pas grand monde pour voter cet article : 70% des députés étaient aux abonnés absents.

L'unanimité dans les partis est un peu fissurée mais pas beaucoup.

116 députés ont approuvé cet article sont 20% de l'assemblée.

L'article -3- du projet de loi Taubira est une modification de l'article 363 du code civil qui se trouve dans « livre 1<sup>er</sup> - titre VIII ». Cet article 363 du code civil traite du nom de famille de l'enfant.

Cet article 363 du code civil devra désormais commencer ainsi :

*« L'adoption simple confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom de ce dernier... »*

Le vote de l'article -3- sur le nom de famille :

<b>Article 3</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Absent</b>	<b>% absents</b>
<b>Socialistes</b>	119	0	0	176	60%
<b>UMP</b>	0	72	0	124	63%
<b>UDI</b>	1	2	0	26	90%
<b>Ecologistes</b>	11	0	0	6	35%
<b>Radicaux</b>	0	0	0	16	100%
<b>Communistes</b>	4	0	0	11	73%
<b>Non Inscrits</b>	0	5	0	2	29%
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>361</b>	<b>63%</b>

135 députés ont approuvé cet article soit 23% de l'assemblée.

#### 4/ L'article -4-

L'article -4- du projet de loi vise essentiellement à supprimer les termes « père » et « mère » dans le code civil, mais pas seulement.

Cet article est très long car les modifications à apporter sont nombreuses.

Nous donnons ici quelques exemples tirés du texte de cet article de la loi Taubira. Ces exemples concernent des alinéas du code civil ou d'autres codes :

*les mots : « le père et la mère » sont remplacés par les mots : « les parents ».*

*les mots : « mari et femme » sont remplacés par le mot : « époux » ;*

*« un ou plusieurs parents ou alliés » sont remplacés par les mots : « une ou plusieurs personnes unies par un lien de parenté ou d'alliance » ;*

*« l'aïeul et l'aïeule » sont remplacés par les mots : « les aïeuls » ;*

*« leur beau-père et belle-mère » sont remplacés par les mots : « leurs beaux-parents » ;*

*« parents ou alliés » sont remplacés par les mots : « personnes unies à l'enfant par un lien de parenté ou d'alliance, » ;*

*«paternelle ou maternelle, » sont supprimés ;*

*« parents appelés » sont remplacés par les mots : « personnes appelées » ;*

*« parents du défunt » sont remplacés par les mots : « personnes unies au défunt par un lien de parenté » ;*

*« orphelins de père et de mère » sont remplacés par les mots : « dont les parents sont décédés » ;*

*et le mot : « mari » est remplacé par le mot : « conjoint ».*

*les mots : « veuves » sont remplacés par les mots : « conjoints survivants » ;*

*« la femme assurée » sont remplacés par les mots : « l'assuré » ;*

*« l'intéressée » sont remplacés par les mots : « l'assuré » ;*

*les mots : « aux femmes titulaires » sont remplacés par les mots : « aux titulaires » et les mots : « lorsqu'elles » sont remplacés par les mots : « lorsqu'ils » ;*

*les mots : « leur père, mère ou tuteur » sont remplacés par les mots : « leurs représentants légaux » ;*

De ces exemples on voit que les féminins sont remplacés par des masculins. Deux femmes « mariées » ensemble deviendront ainsi des « époux. ». Cela ne dérange apparemment pas les féministes.

Le vote de l'article ~~-4-~~ sur les modifications du vocabulaire :

	Pour	Contre	Abstention	Absent	% absents
<b>Article 4</b>					
<b>Socialistes</b>	112	0	0	183	62%
<b>UMP</b>	0	41	1	154	79%
<b>UDI</b>	0	1	0	28	97%
<b>Ecologistes</b>	8	0	0	9	53%
<b>Radicaux</b>	1	0	0	15	94%
<b>Communistes</b>	0	0	0	15	100%
<b>Non Inscrits</b>	0	0	0	7	100%
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>411</b>	<b>71%</b>

121 députés ont approuvé cet article soit 21% de l'assemblée.

NB : après cet article seront traités des articles 4 bis, 13, 14 ,21, 22, 23 qui sont des articles techniques que nous ne traitons pas ici. Ces articles ne nous paraissent pas fondamentaux pour comprendre la loi.

Le débat parlementaire de structuration du texte de loi se terminera le 8 février. Le fruit de ce travail article par article est un projet de loi qui va être proposé au vote du parlement sans possibilité de nouvelles modifications.

#### 4/ Le vote solennel

Le vote solennel (c'est l'expression consacrée) est un vote dans lequel le député doit accepter ou refuser le texte de loi dans son entier.

Ce vote solennel a eu lieu le 12 février au cours d'une séance où de multiples sujets étaient traités.

Les sujets se suivent à la file, la loi Taubira venant après un débat sur les surgelés FINDUS et avant un rapport de la cours des comptes.

Avant de voter chaque parti a défendu sa position sur la loi. Chaque groupe ayant droit à cinq minutes de paroles.

Les différents orateurs se sont suivis ainsi :

1. Madame Narassiguin pour le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.  
Elle apprendra trois jours plus tard que le conseil constitutionnel la

destituée de son siège de député pour fraude sur le budget de campagne électorale.

2. Monsieur Mariton pour le groupe de l'UMP
3. Monsieur Fromentin pour l'Union des Démocrates et Indépendants
4. Monsieur Coronado pour les Ecologistes
5. Monsieur Touret pour le groupe Radicaux, Républicains, Démocrates et Progressistes
6. Madame Buffet pour le groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

L'ensemble des discours et le vote ont duré en tout 35 minutes.

<b>Vote solennel</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Absent</b>
<b>Socialistes</b>	283	4	5	1
<b>UMP</b>	3	187	5	1
<b>UDI</b>	4	25	0	0
<b>Ecologistes</b>	17	0	0	0
<b>Radicaux</b>	13	2	0	1
<b>Communistes</b>	9	4	0	2
<b>Non Inscrits</b>	0	7	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>229</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

En guise de conclusion nous donnons: passage du discours de Madame Narassiguin :

*« Cette loi est un premier pas nécessaire, une évolution sociale qui profite à la société dans son ensemble.*

*Le débat a permis de lever d'autres questions, sur la filiation et les différentes façons de faire famille, notamment sur l'anonymat des dons.*

*Ce débat, nous l'aurons en temps voulu, dans le cadre d'un projet de loi qui concernera toutes les familles françaises, qu'elles soient homoparentales ou hétéroparentales. Nous faisons confiance au Gouvernement pour présenter, avant la fin de cette année, un projet de loi rationnel mais ambitieux.*

*L'ouverture du mariage et de l'adoption pour les couples homosexuels est une très belle avancée. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de nous exprimer solennellement. C'est un vote emblématique, un vote qui marquera l'histoire. »*